

**PROCES VERBAL DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FÉVRIER 2026**

Président : M. Didier LAUBÉRAT

Secrétaire : M. Daniel GARNIER

Présents : MM Didier LAUBÉRAT, Mathieu EVRARD, Daniel GARNIER, Ivan KHARABA, François NOUVEAU, Damien DUQUESNOY.

Mmes, Elisabeth ANDRÉ, Nadège BAROILLER, Estelle BORGES, Isabelle DURAND, Evelyne OCCELLY, Coralie SCHAEFFER

Absents : Mmes POISSON, RAFFIN et M JUILLOT absents excusés.

Mme POISSON donne pouvoir à M. GARNIER. Mme RAFFIN donne pouvoir à M. DUQUESNOY. M. JUILLOT donne pouvoir à M. EVRARD.

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2025 (approbation à l'unanimité).

En raison d'un problème technique de la DGFIP, les résultats (CFU) de la commune ont été contrôlés mais n'ont pas pu être validés définitivement par le comptable public. En conséquence, les CFU feront l'objet d'un avis simple de la part du conseil municipal

Ordre du jour :

- 1- Convention de gestion des contrats d'assurance « risques statutaires » avec le CDG 71
- 2- RIFSEEP 2026
- 3- Contrat à durée déterminée – Agent Technique
- 4- Acquisition des parcelles

Informations :

- Restaurant scolaire
- Projet zone commerciale

PRÉSENTATION DES CFU :

M. le Maire quitte la salle. Les CFU sont présentés par Mme BAROILLER, adjointe.

Compte Financier Unique – Budget général :

A – Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2025 sont de 1 335 431 € soit 91 % du montant budgété.

Pour mémoire, les dépenses de fonctionnement des 2 dernières années ont été de :

- 1 063 220 € en 2024
- 1 047 588 € en 2023

Attention, le montant de 1 335 431 € semble à première vue bien supérieur aux années précédentes mais il faut préciser qu'il tient compte des mouvements liés à la cession des immeubles de l'allée du Pommiers. Les dépenses de fonctionnement hors écritures d'ordre liées à cette cession immobilière sont de 1 127 746 € ce qui relativise la hausse des dépenses et l'établit à + 6 %.

Les dépenses se décomposent entre les chapitres suivants :

- Charges à caractère général :	296 799 €
- Charges de personnel :	594 800 €
- FNGIR :	98 623 €
- Transfert entre sections :	219 672 €

(compte mouvementé par la cession d'immobilisation pour 207 685 €)

- Autres charges de gestion courante :	121 083 €
- Charges financières :	3 870 €
- Charges exceptionnelles :	238 €
- Dotations aux provisions pour créances :	346 €

Les dépenses sont donc de 1 335 431 € et sont composées des grands chapitres suivants :

Le chapitre 011 : Les charges à caractère général ont été budgétées à 352 205 € et ont été réalisées à 84 % car les réalisations 2025 atteignent 296 800 €. On constate une économie de 2.5 % par rapport à 2024.

Le chapitre 012 - Charges de personnel est de 594 800 €. Il se décompose en :

- Salaires : 387 926 €
- Charges sur salaires : 204 573 €
- Personnel extérieur (solidarité services + cotisations CUCM secrétaire) : 2 300 €

Le chapitre 14 - FNGIR (Fonds National de Garantie individuelle des ressources) est stable à 97 436 € car fixé en 2011 lors de la suppression de la taxe professionnelle. Elle permet de compenser les pertes dues à la suppression de la taxe professionnelle. Certaines communes perçoivent, d'autres paient. Nous, nous payons.

S'ajoutent cette année 1 187 € du fonds de péréquation (atténuation et rééquilibrage des ressources entre communes). Cette écriture a été demandée par la trésorerie pour régulariser les versements pour le FPIC (Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales).

Le chapitre 42 – Opérations d'autres transferts entre sections : 219 672 €.

Il s'agit d'amortissement (que l'on retrouve en recettes d'investissement) : 9 873 € et de l'écriture de sortie de l'inventaire des immeubles vendus de la rue des Pommiers : 207 685 €.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante sont de 121 083 €. Il comprend principalement :

- Les indemnités aux élus et les charges afférentes : 65 173 €
- Les transferts aux budgets annexes : 37 172 € (Vers budget la micro-crèche).
- Des contributions et cotisations : 11 569 € :
- Des subventions et dons : 5 151 €

Le chapitre 66 – Charges financières : 3 870 €

Le chapitre 67 – Titres annulés : 238 €

Le chapitre 68 – Dotations provisions créances : 345 €

B – Recettes de fonctionnement

Le budget a été voté à 1 461 803 €. On retire de ce budget le résultat d'exploitation reporté de 128 480 € soit un total des recettes budgétées pour 2025 de 1 333 323 €.

Les recettes de fonctionnement réelles sont de 1 380 819 € soit 104 % du budget (+ 47 496 €).

Pour mémoire, les recettes de fonctionnement des 2 dernières années ont été de :

- 1 162 797 € en 2024
- 1 133 362 € en 2023

Même remarque que pour les dépenses de fonctionnement concernant la hausse apparente par rapport aux années précédentes. La cession des immeubles de la rue des Pommiers vient gonfler les recettes de 2025.

Les recettes se décomposent entre les chapitres suivants :

- Atténuation des charges : 78 759 € (indemnités journalières perçues)
- Opérations de transfert entre section : 87 485 € (lié aux cessions d'immeubles)

- Ventes de produits – prestations : 255 507 € dont transfert des salaires chargés pour la Micro-Creche et factures cantine/garderie
- Impôts et taxes : 615 697 €
- Dotations et participations : 195 658 € dont DGF pour un montant de 118 265 €
- Autres produits de gestion courante : 27 480 € dont loyers logements communaux
- Produits exceptionnels : 120 228 € (lié aux cessions d'immeubles)

C – Dépenses d'investissements

Les dépenses réelles sont très inférieures au budget. Les dépenses non réalisées sont liées au restaurant scolaire et le retard sur le chantier entraîne donc un décalage vers 2026 des factures non émises.

En parallèle, il était également prévu en recette le recours à l'emprunt et le versement de subventions qui n'ont pas été débloqués en totalité sur 2025.

Les dépenses d'investissement hors report 2024 sont de 876 087 €. Elles sont composées :

- *Des opérations d'ordre lié à la cession des immeubles : 87 485 €*
- *du remboursement des emprunts : 31 770 €*
- *des cautions remboursées (locataires de la rue des Pommiers) : 836 €*
- *des investissements pour 755 996 €.*

Détail des investissements :

○ Travaux restaurant scolaire :	732 351 €
○ Eclairage public Vaumartin + Route d'Autun :	1 230 €
○ Réfection mairie (fenêtres) :	7 094 €
○ Volet roulant 20 rue du Bourg :	1 081 €
○ Travaux installation fibre :	1 205 €
○ Achat tondeuse :	3 144 €
○ Mobilier bibliothèque :	941 €
○ Draisienne :	570 €
○ Rideaux école primaire :	3 460 €

○ Pare-ballons : 4 920 €

TOTAL : 755 996 €

D – Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont de 808 946 € (hors excédents de fonctionnement) et sont composées des postes suivants :

- Sortie immeuble de l'inventaire (rue des Pommiers) : 207 685 €
- Amortissements : 11 987 €
- Remboursement de TVA : 18 217 €
- Subventions : 371 057 €
 - Région – restaurant scolaire : 124 472 €
 - Département – restaurant scolaire : 40 000 €
 - CUCM Chemins ruraux : 7 596 €
 - DETR restaurant scolaire : 198 989 €
- Prêt relais cantine : 200 000 € (acompte)

E – Résultat 2025

Le résultat de la section de fonctionnement réalisé sur l'année 2025 de 45 387.53 €, ajouté au report de la section fonctionnement de l'année 2024 de 128 480.37 € génère un excédent de fonctionnement cumulé de 173 867.90 €.

Au niveau de la section d'investissement, le résultat généré en 2025 de – 25 808.91 € ajouté au report de la section investissement 2024 - 137 660.73 € génère un déficit cumulé de 163 469.64 €.

Avis favorable du conseil municipal (unanimité)

Compte Financier Unique – Budget annexe « Micro crèche » :

A – Dépenses fonctionnement

Les dépenses sont de 186 230 € et sont composées :

- Charges à caractères générales pour 22 716 € dont les principaux postes sont :
- Charges de personnel : 162 783 €

- Opérations de transfert (amortissements + provisions) : 731 €

B – Recettes fonctionnement :

Les recettes 2025 sont de 198 000 € (220 594 – 22 594 (report antérieur)) contre 162 731 € pour 2023. Elles se décomposent en :

- Prestations des familles : 41 920 €
 - Communes : 39 160 € (37 172 € Marmagne + 1 988 € participation commune extérieure)
 - Autres organismes (CAF) : 116 839 €
 - Pdts divers : 80 €

Il faut noter que les subventions CAF sont toujours glissantes sur 2 exercices car les montants évoluent en fonction des déclarations que nous fournissons tout au long de l'année.

C – Dépenses d'investissement :

Il n'y a pas eu de dépenses d'investissement sur l'année 2025.

D – Recettes d'investissement :

Le total des recettes hors report antérieur est de 716 € (50 859 € – report 50 143 €) composé uniquement des amortissements.

E- Résultat 2025

Le résultat de la section de fonctionnement réalisé sur l'année 2025 (11 770.16 €), ajouté au report de la section fonctionnement de l'année 2024 (22 593.85 €) génère un excédent de fonctionnement cumulé de 34 364.01 €.

Au niveau de la section d'investissement, l'excédent généré en 2025 (715.93 €) ajouté au report de la section investissement 2024 (50 143.45 €) procure un excédent d'investissement de 50 859.38 €.

L'excédent cumulé fonctionnement + investissement est donc de 85 223 €.

Attention, ces excédents sont générés grâce aux dotations de la commune (Pour mémoire : 37 172 € en 2025, 20 000 € en 2024, 23 000 € en 2023).

Avis favorable du conseil municipal (unanimité)

Compte Financier Unique – Budget annexe « cabinet médical » :

A – Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2025 à 10 955 € composées de :

- Charges à caractères générales : 8 998 € dont les postes principaux sont :
 - o TF : 2 940 €
 - o Electricité : 2 589 €
 - o Entretien immobilier : 2 100 €
- Charges financières : 1 957 €

B – Recettes de fonctionnement

Les recettes, exclusivement constituées des loyers et refacturation des charges sont de 18 736 € (hors report 2024 de 9 809 €).

C – Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, exclusivement composées des remboursements d'emprunt sont de 24 361 €.

D – Recettes d'investissement

Il n'y a pas de recettes d'investissement en 2025. Les subventions liées à la construction ont été intégralement versées.

E- Résultat 2025

Le résultat de la section de fonctionnement sur l'année 2025 est de 7 780.91 €. Ajouté au report 2024 de 9 808.80 €, l'excédent de fonctionnement cumulé est de 17 589.71 €.

Au niveau de la section d'investissement, le résultat dégagé en 2025 est de – 24 360.58 €. Ajouté au report 2024 de 147 923.64 €, l'excédent d'investissement cumulé est de 123 563.06 €.

L'excédent cumulé 2025 est donc de 141 152.77 €.

Avis favorable du conseil municipal (unanimité)

Compte Financier Unique – Budget annexe « lotissement Croix Jeangoux » :

Aucune écriture n'a été réalisée sur le budget "lotissement Croix Jeangoux" sur l'exercice 2025 (ni fonctionnement ni en investissement).

DÉLIBÉRATIONS :

Le Conseil émet un avis favorable aux délibérations suivantes :

→ Signature d'une convention de gestion des contrats d'assurance « risques statutaires » avec le CDG 71 :

Conformément à l'alinéa 5 de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les Centres de Gestion de peuvent souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions du Code général de la fonction publique relatives à la maladie, au décès, à l'invalidité, à l'incapacité et aux accidents imputables ou non au service, ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels.

C'est le cas pour le contrat souscrit auprès de CNP assurances/Relyens pour la couverture des obligations statutaires concernant les agents communaux (rappel de la délibération du conseil municipal du 11/12/2025 - contrat proposé par le CDG 71).

Le service proposé par le CDG est indissociable du choix par la collectivité d'un contrat d'assurance statutaire souscrit auprès de CNP/Relyens. Il en constitue le complément obligatoire en cas d'adhésion au contrat-groupe pour lequel le CDG a été mandaté pour conduire la procédure de choix du prestataire.

Le CDG 71 propose donc une convention de gestion des contrats d'assurance couvrant les risques statutaires qui définit les conditions selon lesquelles s'établissent et s'organisent, entre la collectivité et le CDG, les relations relatives à l'assurance des obligations statutaires de la collectivité concernant ses agents.

Cette convention définit les actions menées par le CDG, les obligations de la commune et les frais de gestion du CDG pour ses missions. La cotisation, assise sur la base de la cotisation provisionnelle et complémentaire de l'assureur est fixée à 6 % de la cotisation assureur hors prime. La convention prend effet au 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2029.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer avec le CDG 71 la convention de gestion des contrats d'assurance couvrant les risques statutaires (unanimité).

→ RIFSEEP :

Pour rappel, par délibération en date du 9 mars 2017, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place le RIFSEEP (Régime Indemnitaire pour les agents stagiaires et titulaires de la commune) tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel de l'agent. Le montant annuel de ce régime doit faire l'objet d'un réexamen par l'autorité territoriale.

Il convient de mettre à jour au maximum tous les 4 ans le régime indemnitaire pour les agents de la commune. Une modification du RIFSEEP est apportée en 2026 avec la mise en place du Complément Indemnitaire annuel (CIA) qui est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir appréciés dans le cadre de l'entretien professionnel. Des plafonds annuels sont fixés et le montant attribué pourra être compris en 0 et 10 % du plafond fixé pour le groupe fonctions correspondant (adjoint technique - adjoint administratif - éducateur de jeunes enfants). Le CIA ne sera pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

De plus, les modalités de maintien de l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) sont modifiées suite au décret 2024-641 du 27 juin 2024 en cas de congé de longue maladie et maladie grave et en cas de service à temps partiel pour raison thérapeutique (maintien de l'IFSE selon certains critères)

L'enveloppe IFSE pour 2026 s'élève à 18 551.66 € brut répartie en 3 groupes : administratif – technique et EJE.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la modification du RIFSEEP à partir de l'année 2026. (unanimité)

→ Signature d'un contrat à durée déterminée – agent technique :

Afin de remplacer un agent titulaire, M. Truchot avait été recruté pour exercer les fonctions d'adjoint technique. Une procédure de maladie professionnelle étant actuellement en cours pour un agent titulaire, il serait judicieux d'établir un nouveau contrat à M. Truchot dont le CDD arrive à échéance le 28 février 2026.

Celui-ci ayant donné toute satisfaction, il est proposé d'établir un nouveau CDD jusqu'au 30 avril 2026.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer un CDD avec M. TRUCHOT. (unanimité)

→ Acquisition de parcelles pour chemin communal :

En juin 2019, à la demande des riverains, il a été procédé à la délimitation des parcelles cadastrées section A n°1129 et n° 1135 avec le domaine public. Il s'est avéré que l'alignement des deux propriétés se situait quasiment dans l'axe du chemin réel sur le terrain. En concertation et en accord avec les deux riverains concernés il a été procédé à une division parcellaire permettant la création de trois nouveaux numéros de cadastre. Il convient donc aujourd'hui que la commune délibère pour la réalisation de l'acquisition par un acte notarié.

Les conditions financières de la transaction ont été fixées selon les règles suivantes : La commune acquiert les parcelles à l'euro symbolique et les frais sont à la charge de la commune.

Les parcelles objet de l'acquisition sont :

Section A n°1134 pour une surface de 40m² et section A n°1194 pour une surface de 21 m² appartenant à M et Mme BADIN

Section A n°1192 pour une surface de 15 m² appartenant à M David BOUHAND

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition des parcelles (unanimité)

INFORMATIONS :

→ Travaux Restaurant scolaire :

La construction du restaurant scolaire a pris beaucoup de retard. Les raisons sont multiples : météorologiques, approvisionnement des matériaux, moyens humains défaillants...

Il a toujours été préconisé la qualité de construction et de mise en œuvre des matériaux par les différentes entreprises. Il n'y a pas réellement d'impératif de planification et de nécessité pour une date d'ouverture de la structure.

A ce jour, il est difficile de définir de date, probablement fin mars, début avril...

Malgré cela, les premiers retours sur l'aspect architectural du bâtiment sont très élogieux.

→ Projet zone commerciale :

Une enquête publique sur le projet s'est déroulée du 14 avril au 28 avril 2025, en mairie de Marmagne, siège de l'enquête.

Un point de précision est apporté par M. le Maire :

« Ayant reçu un avis favorable de la CCI et du commissaire enquêteur avec la réserve d'une étude commerciale à réaliser par l'investisseur, la CUCM a inscrit à sa séance du 20 novembre 2025 la délibération pour validation.

Lors de l'examen de ladite délibération, le président de la CUCM a décidé d'ajourner le vote de la délibération du Conseil communautaire de la CUCM et cela après les interventions des différents conseillers communautaires. La décision de prorogation a été prise au regard des différences de point de vue des conseillers communautaires issus de la majorité.

Cette décision a eu pour conséquence de modifier les plans des investisseurs et acteurs du projet. En effet, il est légitime qu'ils s'interrogent sur la volonté réelle de la CUCM de soutenir ce projet. Cet état de fait a pour conséquence de délocaliser leur projet. De ce fait, la pharmacie de la commune n'aurait quasiment pas d'autre solution que de fermer au cours de l'année 2026. Cela engendre clairement la problématique de la santé sur la commune !

Je me dois également de vous informer qu'un collectif contre la fermeture de la pharmacie a été créé et qu'il a recueilli plus de 1000 signatures (papier). J'ai été un des premiers signataires de celle-ci. J'invite ceux qui ne l'auraient pas fait à le faire rapidement. Par ailleurs, une réunion avec les protagonistes du collectif est programmée lundi prochain.

Néanmoins à ma demande, après avoir échangé avec le président de la CUCM, j'ai organisé à la mairie de Marmagne le jeudi 5 février une réunion en présence de la directrice générale adjointe en charge de l'urbanisme de la CUCM, Mme Monton, de M. Biehler, chargé d'implantation de nouveaux sites de la société Carrefour, de M. Claudel, pharmacien et investisseur pour une nouvelle pharmacie, de M. Garnier 1er adjoint et de moi-même.

Après de nombreux échanges où se sont clairement exprimés les différents protagonistes, il a été convenu que le président de la CUCM va écrire dans les plus brefs délais un courrier à la société Carrefour lui indiquant son soutien plein et entier au projet de zone commerciale à Marmagne et mettre en œuvre les dispositions nécessaires à la modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dans les meilleurs délais.

J'ai reçu cet après-midi une copie de ce courrier du président de la CUCM à la société Carrefour par lequel il s'engage à soutenir le projet de la zone commerciale de Marmagne et de passer la délibération afférente au conseil communautaire de juin ou septembre en fonction de la réalisation de l'étude commerciale ».

Levée de la séance à 20h15.